

Faut-il créer une réserve de biosphère pour le lac Fitri au Tchad ?

AUTRICES

Christine RAIMOND,
Nadia BELAÏDI

RÉSUMÉ

Le lac Fitri (Tchad) est reconnu par la convention Ramsar depuis 2004 comme zone d'accueil des oiseaux d'eau paléarctiques hivernants. Il constitue aussi une zone de forte pression anthropique. Contrôlé par un sultanat, entièrement approprié pour l'agriculture et fréquenté saisonnièrement par des éleveurs transhumants selon un modèle vertueux jusqu'à début 2000, le Tchad l'a créé comme réserve de biosphère par décret national en 1989, mais la procédure auprès de l'Unesco n'a pas abouti. Nous nous interrogeons sur l'opportunité de cette candidature, à nouveau d'actualité, dans un contexte de forte croissance démographique et de crise de la gouvernance territoriale. Alors que la conservation reste garantie par la crue qui assure la régénération écologique par l'alternance des activités et l'exclusion saisonnière de tous les acteurs du territoire, le principe du zonage (cœur, zone tampon, zone de développement) paraît non opérationnel. La violence des taxations au nom de l'environnement est telle que l'imposition d'un nouveau statut amplifierait les conflictualités sur le territoire.

MOTS CLÉS

gouvernement territorial, espace multifonctionnel, conflits intercommunautaires, zone Ramsar, Sahel

ABSTRACT

Lake Fitri (Chad) has been recognised by the Ramsar Convention since 2004 as a reception area for wintering Palaearctic waterbirds. It is also an area of high anthropogenic pressure. Controlled by a sultanate, entirely appropriated for agriculture and seasonally frequented by transhumant herders according to a virtuous model until the early 2000s, the creation of a biosphere reserve is envisaged. However, Chad defined this status by national decree in 1989, but the procedure with Unesco has not been successful. We wonder about the appropriateness of this candidacy, which is once again topical, in a context of strong demographic growth and a crisis in territorial governance. While conservation is guaranteed by the flooding, which ensures ecological regeneration through the alternation of activities and the seasonal exclusion of all territorial players, the principle of zoning (heart, buffer zone, development zone) seems non-operational. The violence of taxation in the name of the environment is such that the imposition of a new status would amplify the conflicts in the territory.

KEYWORDS

Territorial government, Multifunctional space, Intercommunity conflicts, Ramsar zone, Sahel

Pourquoi proposer une communication sur une réserve de biosphère non encore reconnue par le programme *Man and biosphere* (MAB) au sein d'un panel cherchant à faire le bilan de ce dispositif particulier d'aire protégée vis-à-vis des sciences du territoire ? C'est que, de notre point de vue, l'analyse d'une démarche de reconnaissance en cours auprès de l'Unesco permet d'identifier les décalages entre la réalité d'une situation locale, le modèle de protection choisi et les objectifs contradictoires des acteurs du territoire aux différentes échelles considérées. De plus, en prenant un exemple dans un pays qui figure parmi les plus pauvres de la planète, puissance militaire africaine au régime autoritaire peu soucieux du développement de sa population mais engagé dans diverses procédures de patrimonialisation à l'échelle mondiale, nous pouvons montrer que la demande de reconnaissance en réserve de biosphère est plus un outil politique qu'un outil de protection. Le choix du lac Fitri, pour lequel la démarche n'a pas encore été introduite auprès de l'Unesco, plutôt que celui de la réserve de biosphère de Séna-Oura qui vient de terminer l'ensemble de la procédure en attente de validation, est également porté par la disponibilité d'une grande quantité de données sur le territoire, produites par la recherche et par les différents projets de développement engagés dans cette région. Ainsi, nous pouvons montrer les enjeux politiques de l'information géographique sur ce territoire et son utilisation par les différents acteurs (de la [re]production des données ou de leur occultation en fonction des besoins). À l'heure des choix et de la préparation d'un important projet de développement intégré pensé et financé par des bailleurs de fonds internationaux, c'est aussi l'occasion de confronter le modèle à d'autres modèles de protection peut-être mieux appropriés que celui des réserves de biosphère du programme MAB.

Nous nous interrogerons donc sur les opportunités de créer une réserve de biosphère au lac Fitri en posant l'hypothèse qu'une demande de classification par le Tchad suit plus des objectifs politiques de visibilité sur la scène internationale que des objectifs de protection de la biodiversité, avec des conséquences lourdes en termes de justice sociale à l'échelle locale. Nous nous appuyons sur les acquis de plusieurs programmes de recherche qui ont porté sur ce territoire depuis les années 2000 (Corus 2002-2004, GELT 2014-2018, LMI Viabeaux 2020-2025, CovPath 2021-2023, FitriSpa 2022-2023) ainsi que sur les diagnostics territoriaux produits par un bureau d'études en vue de la création d'une réserve de biosphère (BIEP, 1989) et les projets Almy al Afia (2012), Repère (2021) et Pastor (2022). Plusieurs entretiens complémentaires conduits au niveau du ministère de

l'Environnement à N'Djaména, porteur de la demande de classification, de la délégation régionale du Batha qui couvre le département du Fitri, et de la représentation Unesco (à Paris et N'Djaména) complètent le dispositif méthodologique soutenant cette présentation.

Elle sera organisée en trois parties, la première reprenant les grands principes des réserves de biosphère et les raisons pour lesquelles le lac Fitri serait un très bon candidat, la deuxième montrant l'inadaptation de ce modèle à cette situation particulière en raison des nombreuses conflictualités sur le territoire d'une part, et du fonctionnement du socioécosystème d'autre part. La dernière partie propose une discussion autour de la multifonctionnalité de l'espace incompatible avec le modèle du zonage qui permet de protéger des espaces mais pas l'ensemble des usages possibles grâce à la saisonnalité des ressources.

LES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE DE L'UNESCO : QUELLES ADAPTATIONS LOCALES ET QUEL ZONAGE POUR FAIRE TERRITOIRE ?

Les objectifs et méthodologie des réserves de biosphère

Cette partie reprendra les principaux objectifs du modèle réserve de biosphère de l'Unesco, qui est de conserver la biodiversité au moyen d'un zonage permettant de réglementer la place des sociétés habitantes. La question des décalages des adaptations locales par rapport à cet objectif sera mise en évidence (Bouamrane *et al.*, 2016 ; Reed & Price, 2019).

La candidature du lac Fitri en 1989 non aboutie auprès de l'Unesco

À la fin du XX^e siècle et à la suite des grandes sécheresses des années 1970 et 1980 au Sahel, le fonctionnement du socioécosystème du Fitri a été défini comme vertueux et même qualifié de « modèle intégré » (Courel *et al.*, 1997). Alors qu'une étude avait été faite en vue d'une candidature auprès de l'Unesco (BIEP, 1989), celle-ci n'a jamais été introduite, cependant qu'un décret national de création de la zone de biosphère a été promulgué en 1989 mais n'a donné aucune suite sur le terrain. En raison de son importance internationale pour les oiseaux d'eau paléarctiques (Deniau, 2022), le lac Fitri a été reconnu comme zone Ramsar : à l'instar des autres zones inscrites au sein de cette convention au Tchad, elle n'a pas non plus bénéficié de dispositif particulier, ni pour son suivi ni pour sa protection. Le lac Fitri ne doit donc sa préservation sur le long terme qu'à son isolement saisonnier du fait de l'inondation, son enclavement qui l'a écarté des grands investissements nationaux et internationaux, ainsi qu'à son gouvernement territorial assuré par un sultanat régulant, notamment, les accès aux ressources naturelles.

La croissance démographique, la pression anthropique (humains et bétail), le désenclavement de la région par la route, ainsi que la politique de déconcentration des services de l'État, une réforme administrative divisant le territoire en plusieurs cantons et une crise de légitimité du sultanat aboutissent à une augmentation des conflictualités et des violences sur le territoire (Raimond *et al.*, 2019).

Une volonté politique récente souhaite relancer, *via* le ministère tchadien de l'Environnement, la procédure de reconnaissance auprès de l'Unesco. Le diagnostic réalisé en 1989 est devenu obsolète du point de vue de la gouvernance, identifiée alors comme une « adaptation locale innovante », mais les rythmes du socioécosystème restent identiques et toujours préservés par une inondation de plus en plus importante.

LA SITUATION ACTUELLE AU FITRI : LA BIODIVERSITÉ DANS LA MÉSENTENTE

Cette partie mettra en valeur l'abondance des données sur le territoire, que ce soit sur le fonctionnement physique (rythmes des inondations, tendance à l'extension de la superficie du lac depuis le début des années 2000 [Maxant *et al.*, 2021], recharge des nappes souterraines, évolution de l'occupation du sol et de la biodiversité [BEGC, 2016]), sur les dynamiques démographiques, sur les systèmes d'activités (multifonctionnalité, multi-activités) et les mobilités saisonnières et multi-annuelles (Raimond *et al.*, 2020). Un observatoire a été mis en place dans le cadre du laboratoire mixte international Viabeleaux (LMI IRD–Université de N'Djaména) assurant un suivi depuis 2020 de la dynamique de l'écosystème lacustre, qui constitue un excellent indicateur du changement climatique pour le Sahel central.

Les recherches portent également sur la gouvernance territoriale et sur la montée des conflits intercommunautaires extrêmement violents sur ce territoire. L'origine et l'intensité des conflits sont à présent bien identifiées, parmi lesquels la remise en eau du lac et le déplacement des zones de culture représentent un facteur de déstabilisation important du socioécosystème. Cependant, la pression portée par les services déconcentrés de l'État constitue un élément important des conflictualités, que ce soit par la diversification des règles et taxes qui se surimposent sur le territoire ou les conséquences d'une réforme administrative inadaptée de division du sultanat.

Nous exposerons également la multiplication des projets sur le territoire, pour le soutien au pastoralisme, le développement agricole ou la conservation de la biodiversité (oiseaux d'eau, éléphants).

LA PERVERSITÉ DU SYSTÈME : UNE RÉSERVE POUR QUOI FAIRE ?

Cette troisième partie rendra compte du projet de reconnaissance du lac Fitri comme réserve de biosphère de l'Unesco. Nous reprendrons les arguments qui montrent que le zonage en trois zones distinctes, plutôt qu'une seule englobant le lac où alternent des périodes saisonnières de mise en défens et d'activités, n'est pas approprié. Nous reviendrons sur le modèle des 3M (multifonctionnalité, multi-activités, mobilités) qui fonde la résilience du socioécosystème lacustre, comme celui du lac Tchad, et représente une innovation locale qu'il conviendrait de reconnaître pour soutenir la covaiebilité entre les systèmes écologiques et sociaux. Ainsi, en ne se centrant que sur une seule partie de la biodiversité (les oiseaux d'eau) mais pas sur l'ensemble des

usages pour penser le zonage, le modèle « réserve » de biosphère est en décalage profond avec le système territorial et représente une innovation difficile à intégrer pour des sociétés dont la subsistance dépend directement des ressources lacustres. Nous analyserons finalement, à partir des entretiens conduits dans la région et des diagnostics réalisés pour les différents projets en cours, les arguments des différents acteurs du territoire en faveur du projet de label Unesco et mettrons en évidence les conséquences redoutées par rapport à la création de nouvelles règles contraignantes d'accès aux ressources lacustres.

CONCLUSION

La conclusion portera sur la nécessité, pour le lac Fitri en 2023, de repenser la communauté, la paix sociale et la régulation des conflits alors que, à l'échelle nationale, l'objectif de la reconnaissance comme réserve de biosphère vise à faire rentrer le Tchad dans la communauté internationale par la protection de l'environnement, et plus largement une légitimation du pouvoir en place. Ainsi, sur un mode de mimétisme de la démarche issue de l'Afrique du Sud, la patrimonialisation de la nature constitue un outil politique plus qu'outil de protection.

RÉFÉRENCES

- BEGC (Bureau d'études géo-conseil), 2016, *Étude diagnostique de la diversité biologique de la réserve de biosphère du lac Fitri*, N'Djaména, République du Tchad/ministère de l'Environnement et des Pêches-FSE.
- BIEP (Bureau international des études et de programme), 1989, *Étude diagnostique du Fitri*.
- Bouamrane M., Spierenburg M., Agrawal A., Boureima A., Cormier-Salem M.-C., Etienne M., Le Page C., Levrel H., Mathevet R., 2016, « Stakeholder Engagement and Biodiversity Conservation Challenges in Social-Ecological Systems: Some Insights from Biosphere Reserves in Western Africa and France », *Ecology and Society*, 21(4), art. 25 [doi.org/10.5751/ES-08812-210425].
- Courel M.F., Morin S., Raimond C., 1997, « Modèle d'intégration ou intégration modèle ? La gestion de l'environnement au lac Fitri, Tchad », in P. Singaravélou (dir.), *Pratiques de gestion de l'environnement dans les pays tropicaux. V^{es} journées de géographie tropicale, 6-8 septembre 1995*, Talence, DYMSET-CRET, « Espaces tropicaux », p. 311-326.
- Deniau C., 2022, *Interactions humains-oiseaux d'eau. Usage des populations d'oiseaux d'eau par les communautés locales des principales zones humides sahélo-sahariennes : vers une gestion durable ?*, thèse de doctorat ABIES (Agriculture, alimentation, biologie, environnement et santé), AgroParisTech.
- Maxant J., Ledauphin T., Raimond C., Yesou H., 2021, « ExtratEO, observatoire des surfaces en eau appliqué au lac Fitri », *Bulletin Theia*, n° 15 [theia-land.fr/extrateo-observatoire-des-surfaces-en-eau-applique-au-lac-fitri].
- Raimond C., Mbagogo A., Madjigoto R., Zakinet D., 2020, « Le lac Fitri (Tchad) face à la montée des insécurités. Repenser la gouvernance d'une zone humide autour d'un pouvoir local fort », in E. Chauvin, C. Baroin & C. Seignobos (dir.), *Conflits et violences dans le bassin du lac Tchad*, Montpellier, IRD éd., p. 121-132.
- Raimond C., Sylvestre F., Zakinet D., Abderamane M. (dir.), 2019, *Le Tchad des lacs. Les zones humides sahéliennes au défi du changement global*, Montpellier, IRD éd. [editions.ird.fr/produit/492/9782709927154/Le%20Tchad%20des%20lacs].
- Reed M., Price M. (dir.), 2019, *Unesco Biosphere Reserves: Supporting Biocultural Diversity, Sustainability and Society*, London, Routledge.

LES AUTRICES

Christine Raimond
CNRS – PRODIG
christine.raimond@cnrs.fr

Nadia Belaïdi
CNRS – DivEC
nadia.belaidi@cnrs.fr